



Accident de voiture avec un chien

Par **erika0013**, le **24/04/2014** à **23:26**

Bonjours, voilà le 16.12.2013 mon chien s'est fait percuté par une voiture. Depuis plus rien ne va, mon assurance RC ne prend pas en charge les dégâts pour diverse raison.

le jours de l'accident la police à constaté et venu me trouver et quand je me suis rendue sur les lieux il y avait plus personne, juste mon chien sur le bachoter.

j'ai téléphoné pour en savoir plus est cela s'est mal passé la réponse du policier a été s'est votre chien a vous de payer.

Après avoir reçu m'a convocation, je suis allé a la police pour faire mon PV et en savoir plus sur l'accident, mais cela ma été refusé, je pouvais faire ma déclaration mais je ne trouvais savoir ce qu'il c'était passé, et je me suis faite insulté (le monde a l'Enver)

j'ai alors porté plainte au comité p. le 26.12.2013

j'ai appris plus tard que la police avait bâclé leurre travail. (Pas de photo venant des policiers non été fait, que ce soit pour la voiture comme pour le chien)

j'ai demander a mon courtier d'assurance, qu'il récupéré le dossier d'expertise et photo de cette voiture. Ce dossier a été demander au mois de janvier et je les reçu le 22.04.201. ce monsieur a déclaré son accident le 15.01.2014. et l'expertise s'est fait le 21.01.2014.

Et bien sur ce dossier et clôturé et je n'ai pas pu faire une contre-expertise pour savoir les tenants et aboutissant(si mon chien a bien été percuté par cette voiture, si les dégâts viennent bien de mon chien . etc. ...) ce monsieur ma demander aussi 1200euro pour s'est dégâts et ma menacer.

*l'expert de ce monsieur ma dit qu'il avait retiré 200€ car le véhicule était des accidentés.

* ce monsieur ma expliqué l'accident et rien ne correspond, j'ai fais demandé sont PV.

les dégâts de la voiture ne correspond pas avec mon chien.

je nie pas le fait que je suis responsable de mon chien. je suis d'accord de payer ce que mon chien a fait SI S'EST BIEN MON CHIEN.

En conclusion je trouve un chien sur le coté, je fais venir les polices. et jackpot.....

Quel est mon recours????

Par **chaber**, le **25/04/2014** à **07:25**

bonjour

Une déclaration d'accident doit normalement être faite dans les 5 jours; mais la Cour de Cassation a admis qu'elle pouvait être faite dans les délais de prescription si l'assureur n'était pas lésé financièrement

[citation]j'ai appris plus tard que la police avait bâclé leur travail. (Pas de photo venant des policiers non faite, que ce soit pour la voiture comme pour le chien)[/citation]les forces de l'ordre ne font pas des photos systématiquement lors d'un accident, encore moins dans le genre d'accident concerné.

[citation]Et bien sur ce dossier est clôturé et je n'ai pas pu faire une contre-expertise pour savoir les tenants et aboutissants(si mon chien a bien été percuté par cette voiture, si les dégâts viennent bien de mon chien . etc. ...) ce monsieur m'a demandé aussi 1200euro pour ses dégâts et m'a menacer. [/citation]Les compagnies d'assurances font expertiser le véhicule de leur client. Sauf cas très particuliers l'expert provoque une expertise contradictoire.

Il faut toutefois savoir que les experts d'assurance ont des instructions draconiennes et doivent vérifier la vraisemblance de la déclaration par rapport aux dommages constatés.

Si vous parcourez le forum vous pourrez le constater: par exemple accrochage déclaré en stationnement alors que le conducteur a accroché une borne ou un muret. donc non garanties et éventuellement résiliation pour fausse déclaration.

[citation] mon assurance RC ne prend pas en charge les dégâts pour diverse raison. [/citation]pas courant dans le cadre de la Responsabilité Civile Chef de Famille.

Par **Lag0**, le **25/04/2014** à **08:06**

Bonjour,

Pour appuyer ce que vous dit chaber, j'ai eu personnellement un accident avec un chien (accident un peu particulier car c'est le chien qui m'a percuté en surgissant en courant d'une ruelle latérale et m'a complètement défoncé une portière et une aile).

Et bien je vous assure que l'expert de l'assurance a longuement examiné mes dégâts avec prélèvement de poils pour établir que le choc avait bien eu lieu avec un animal de la même couleur que le fameux chien. Heureusement qu'entre l'accident et l'expertise je n'avais pas lavé la voiture, sinon, l'expert aurait pu me taxer de fausse déclaration.

Malheureusement pour moi, le propriétaire du chien n'a pas été identifié et j'ai dû garder à ma charge la franchise, mais j'ai tout de même été reconnu non responsable de l'accident.